

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 17

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 12 MARS 2026

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 4 décembre 2025

Vu le code de l'éducation,

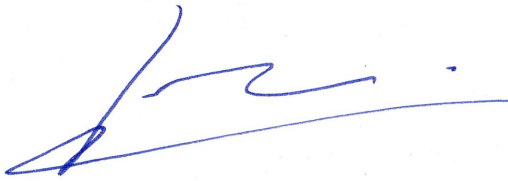
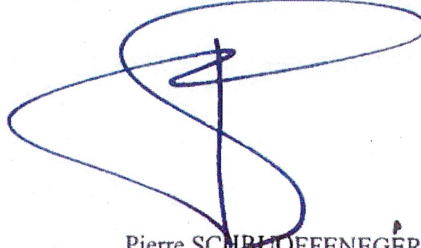
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 4 décembre 2025.

Pièce jointe : PV du CA du 4 décembre 2025

Acte transmis aux autorités de tutelle le ... 02 AVR. 2026 Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Fait à Strasbourg, le 12 mars 2026 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHEUOFFENEGÉR

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 17

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 25

Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 12 MARS 2026

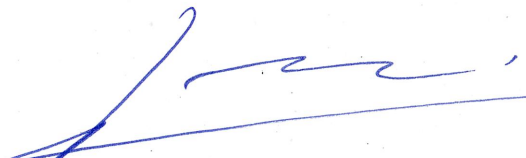

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 15 janvier 2026

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 15 janvier 2026, sous réserve de la modification suivante : page 6, remplacer le terme « prospection » par « prospective ».

Pièce jointe : PV du CA du 15 janvier 2026

Acte transmis aux autorités de tutelle le 02 AVR. 2026	Fait à Strasbourg, le 12 mars 2026
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHROFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 17

Nombre de représentés : 9

Nombre de votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 12 MARS 2026

Objet : Convention d'occupation précaire avec astreinte

Vu le code de l'éducation,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article R.2124-64,

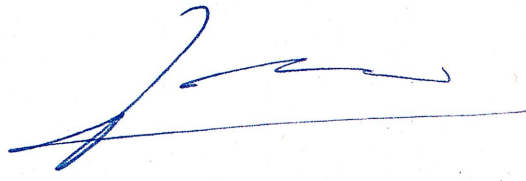
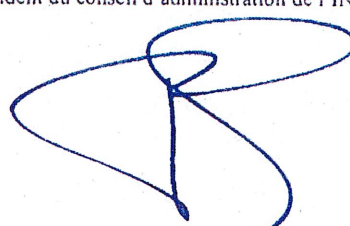
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- L'attribution, au profit de [REDACTED] personnel de l'INSA Strasbourg, d'un logement situé 22 boulevard de la Victoire à Strasbourg (cadastré sous le n°ALSA/171048/367797, 67482-,-36-0030), dans le cadre d'une convention d'occupation précaire avec astreinte.

Pièce jointe : convention d'occupation précaire avec astreinte

Acte transmis aux autorités de tutelle le 02 AVR. 2026 Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Fait à Strasbourg, le 12 mars 2026 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHROFFENEGER

Affichage et mise en ligne le :

02 AVR. 2026

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 17

Nombre de représentés : 9

Nombre de votants : 26

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 12 MARS 2026

Objet : Compte financier de l'exercice 2025

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les articles 202, 210, 211, 212 et 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 186,60 ETPT sous plafond d'emplois législatif
77,93 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 28 107 717,00 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 21 963 917,71 € personnel
 - 3 791 911,91 € fonctionnement et intervention
 - 2 351 887,38 € investissement
- 28 651 079,54 € de crédits de paiement dont :
 - 21 963 917,71 € personnel
 - 3 722 008,74 € fonctionnement et intervention
 - 2 965 153,09 € investissement
- 26 929 272,27 € de recettes
- 1 721 807,27 € de solde budgétaire déficitaire

Article 2 :

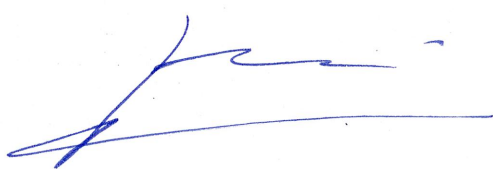
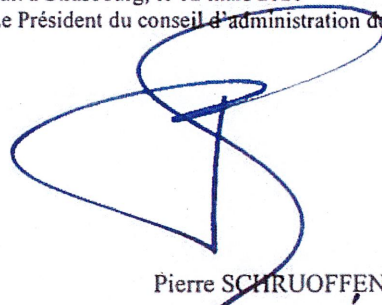
Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les éléments d'exécution comptable suivants :

- - 2 740 456,37 € de variation de trésorerie
- 71 114,02 € de résultat patrimonial
- 1 381 486,01 € de capacité d'autofinancement
- 338 727,51 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'affecter le résultat 2025 à hauteur de 71 114,02 €, ainsi que la correction du résultat 2024 à hauteur de 296 247,47 € en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles, le bilan et l'annexe, ainsi que le rapport du cabinet de commissaires aux comptes sont joints à la présente délibération.

<p>Acte transmis aux autorités de tutelle le ... 02 AVR. 2026 Le Directeur de l'INSA Strasbourg</p>  <p>Romuald BONÉ</p>	<p>Fait à Strasbourg, le 12 mars 2026 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg</p>  <p>Pierre SCHRUFFENEGER</p>
---	---

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 17

Nombre de représentés : 9

Nombre de votants : 26

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 12 MARS 2026

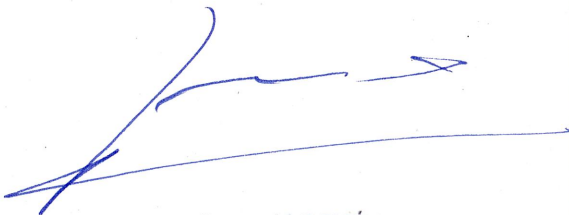
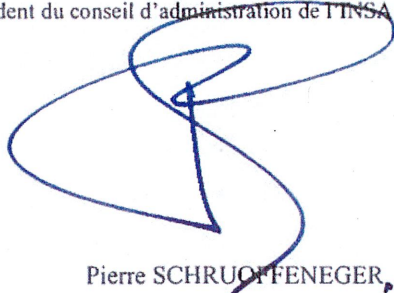
Objet : Plan d'égalité professionnelle 2025-2027 – bilan d'étape

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu la délibération n°79/2024 du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg approuvant le plan
d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour la période 2025-2027
Vu l'avis rendu par le comité social d'administration en date du 3 mars 2026,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Le bilan intermédiaire du plan d'action 2025-2027 d'égalité entre les femmes et les hommes de l'INSA Strasbourg.

Pièce jointe : bilan intermédiaire plan d'égalité professionnelle femmes-hommes 2025-2027

Acte transmis aux autorités de tutelle le 02 AVR. 2026	Acte transmis à Strasbourg, le 12 mars 2026
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRUOFFENEGER,

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 17
Nombre de représentés : 9

Nombre de votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 12 MARS 2026


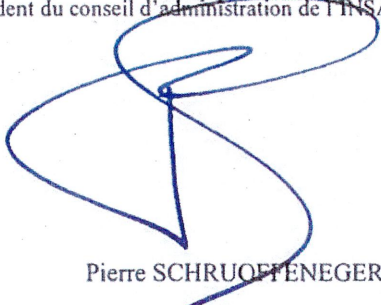
Objet : Grilles de formation 2026-2027 et grilles modificatives 2025-2026

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu l'avis rendu par le conseil des études en date du 19 février 2026,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Les grilles de formation rectifiées ci-jointes pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- Les grilles de formation ci-jointes applicables au titre de l'année universitaire 2026-2027, sous réserve des modifications suivantes :
 - Grille MIQ4 : 2eme semestre, coefficient pédagogique traitement du signal : remplacer 9 par 3
 - Grille MIQ5 : effectif théorique : remplacer 56 par 28

Pièces jointes : Grilles de formation rectifiées 2025-2026 et grilles de formation 2026-2027

Acte transmis aux autorités de tutelle le ... 02 AVR. 2026 Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Fait à Strasbourg, le 12 mars 2026 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRUOFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34
Nombre de présents : 17
Nombre de représentés : 9
Nombre de votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**


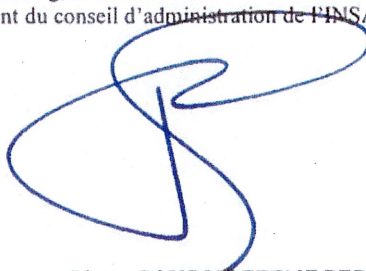
EN SA SÉANCE DU 12 MARS 2026

Objet : Travaux d'aménagement financés par le fonds de roulement

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- L'utilisation du fonds de roulement de l'INSA Strasbourg pour des travaux d'aménagement à hauteur de 831k€ HT.

Acte transmis aux autorités de tutelle le Le Directeur de l'INSA Strasbourg	02 AVR. 2026 Fait à Strasbourg, le 12 mars 2026 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHROFFENEGGER

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 17

Nombre de représentés : 9

Nombre de votants : 26

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 12 MARS 2026

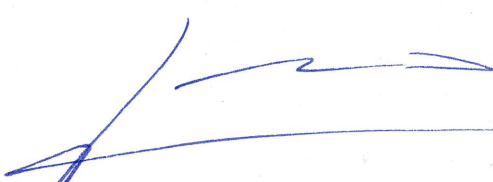
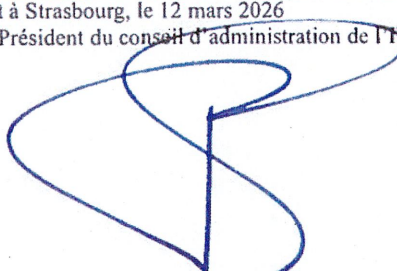
Objet : Dossier d'habilitation HMONP

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu l'arrêté du 9 juillet 2024 du ministère de la Culture habilitant l'INSA Strasbourg à délivrer l'HMONP pour les années universitaires 2024-2025 et 2025-2026,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu l'avis rendu par le conseil des études le 19 février 2026,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Le dossier de demande de renouvellement d'habilitation pour la formation conduisant à l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP).

Pièce jointe : Dossier d'habilitation HMONP

Acte transmis aux autorités de tutelle le ... 02 AVR. 2026 Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Fait à Strasbourg, le 12 mars 2026 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRUFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 17

Nombre de représentés : 9

Nombre de votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 12 MARS 2026

Objet : **Calendrier universitaire 2026-2027**

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

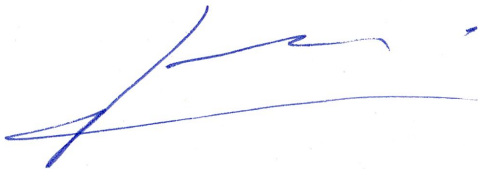

Vu l'avis rendu par le conseil des études en date du 19 février 2026,

Vu l'avis rendu par le comité social d'administration en date du 3 mars 2026,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Le calendrier universitaire 2026-2027 de l'INSA Strasbourg.

Pièce jointe : Calendrier universitaire 2026-2027

<p>Acte transmis aux autorités de tutelle le ... 02 AVR. 2026 Le Directeur de l'INSA Strasbourg</p>  <p>Romuald BONÉ</p>	<p>Fait à Strasbourg, le 12 mars 2026 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg</p>  <p>Pierre SCHRUFFENEGER</p>
--	--

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34
Nombre de présents : 17
Nombre de représentés : 9
Nombre de votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 12 MARS 2026

Objet : Composante fonctionnelle (C2) du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) 2026-2027

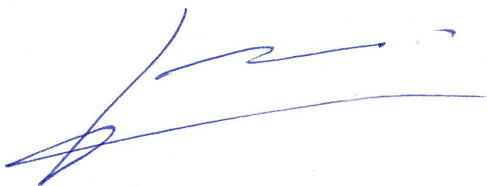
*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu l'avis rendu par le comité social d'administration en date du 3 mars 2026,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Le principe visant à attribuer des montants identiques de prime à chaque fonction, indifféremment du dispositif indemnitaire auquel émargent les bénéficiaires selon leur statut (C2 ou PCA) ;
- La liste des fonctions éligibles à la composante fonctionnelle (C2) ou aux primes pour charges administratives (PCA) au titre de l'année universitaire 2026-2027 et les montants correspondants figurant dans le document joint.

Pièce jointe : composante fonctionnelle (C2) du RIPEC et prime pour charge administrative (PCA) au titre de l'année universitaire 2026-2027

Acte transmis aux autorités de tutelle le **02 AVR. 2026**
Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 12 mars 2026
Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Pierre SCHUOFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 17

Nombre de représentés : 9

Nombre de votants : 26

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 12 MARS 2026

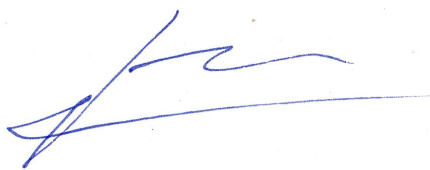
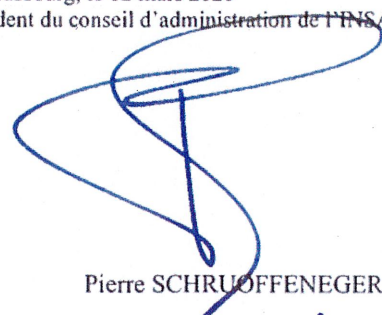
Objet : Avenant Master à la convention de partenariat avec la Hochschule Karlsruhe

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu l'avis du conseil des études en date du 20 novembre 2025,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- La conclusion de l'avenant Master à la convention de partenariat avec la Hochschule Karlsruhe.

Pièce jointe : Avenant Master à la convention de partenariat et annexe « accord de traitement de données »

Acte transmis aux autorités de tutelle le ... 02 AVR. 2026 Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Fait à Strasbourg, le 12 mars 2026 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRUOFFENEGER